

Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains de la commission chargée d'étudier le Préavis n°49 du 24 novembre 2006

concernant une demande de crédit d'investissement de frs. 330'000.- pour le remplacement en urgence d'un tronçon de la conduite d'alimentation en eau de la ville d'Yverdon-les-Bains, à Grandson

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Votre commission, composée de Mmes et MM. CARP Catherine, GRAND Hélène, NIGGELER Christine, BALET Stéphane, BUCHS Steves, MONOD Yves, VUAGNIAUX Thierry et le soussigné, désigné comme rapporteur, a siégé au Service des Energies le 4 décembre 2006. CHAPPUIS Jean-Pierre était absent.

La commission a entendu avec intérêt M. le municipal Cédric PILLONEL et M. Claude-Olivier PELET, chef de la section eau et gaz. Elle les remercie pour leurs renseignements.

◆ Urgence

La commission reconnaît le caractère urgent de la situation et la nécessité d'une rapide exécution des travaux. D'une part, cette conduite principale qui relie la station de traitement et pompage de l'eau du lac (STAP) à Grandson au réseau de la ville d'Yverdon-les-Bains transporte 60 % de l'eau consommée à Yverdon-les-Bains et son caractère vital pour l'approvisionnement en eau de la ville est indéniable étant donné l'absence de redondance pour cette conduite.

D'autre part, de nombreuses fuites ayant déjà eu lieu, il apparaît évident à la commission que ce processus va continuer, si ce n'est s'amplifier et risque premièrement d'altérer les nouvelles infrastructures de la commune de Grandson et deuxièmement créeraient un risque majeur d'interruption de l'alimentation en eau de la région.

La commission constate que ces faits conduisent à un calendrier serré. Les travaux qui ont lieu actuellement à Grandson se termineront en juin 2007. Elle convient de l'impératif d'effectuer ces travaux en hiver, puisque la consommation d'eau est plus faible en cette période et permet une interruption de la conduite pendant deux heures, temps suffisant pour procéder au raccord du nouveau tronçon avec le reste de la conduite.

Cependant, la commission s'est étonnée de la vétusté de ces conduites. Deux parties ont été remplacées. Une première en 1971, la seconde en 1982. Le reste de la conduite a été construit en 1943-45.

Enfin, la commission remarque que l'étude du plan directeur pour la réalisation d'une nouvelle STAP de l'autre côté du réseau et la découverte de la plus grande capacité des puits à Onnens sollicite une adaptation de la stratégie et une période de réflexion pour la municipalité.

◆ Risques

La commission a pris acte du caractère risqué, mais calculé de la situation. Il y a toujours une potentialité de retards ou d'imprévus. De plus, l'éventualité d'une fuite lors des travaux n'est malheureusement pas à écarter et pourrait entraîner de fâcheuses conséquences.

◆ Travaux

La commission adhère au fait que seulement une partie du tronçon soit remplacée et non la totalité. En effet, suite à une analyse d'experts, la partie remplacée est la partie la plus altérée. La seconde partie est une entreprise plus compliquée à réaliser et les travaux demandent une préparation détaillée et une durée d'exécution supérieure à celle disponible cet hiver.

◆ Conclusion

La commission admet le caractère essentiel et urgent de ces travaux. Cependant, elle constate la vétusté des infrastructures incriminées et forme le vœu que la fréquence de renouvellement de ces infrastructures soit analysée par la municipalité afin d'anticiper ce genre de situations.

La commission, à l'unanimité des ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 du préavis n° 49 tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur : Étienne Mutrux

Yverdon-les-Bains, le 7 décembre 2006